## COMMUNE DE PUTANGES-LE-LAC SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le vingt sept juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PUTANGES-LE-LAC, convoqués le vingt et un juillet deux mil vingt se sont réunis dans la salle Jean Féron, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Etaients présents: MM Sébastien LEROUX, Sylvain GAUDIN, Jeanne GUILLOUET, Jean-Louis PITEL, Yvette RUBAN, Françoise DUARTE, Andrée NOEL, Monique FOUREY-BECHET, Gérard GRANDSIRE, Chantal LEFOYER, Philippe MALLARD, Annick MACE, Nelly GREUSARD, Jean-Pierre GOHIN, Philippe GRANDIN, Dominique GAUDIN, Isabelle QUERON, Sophie PICHONNIER, Mickaël AGOSTINI, Stéphane DAVID, Hélène MAUGER, Véronique DELAUNAY, Sébastien BEAUFRERE, Kévin LEGENTIL.

Absents excusés: MM Monique GUIBOUT, Ludovic BAECHLER, Anthony GUILMIN.

Absents: MM Stéphane GACOIN, Elisabeth DESMARES, Sylvain PICHONNIER, Heloïse LONGUET.

Absents ayant donné procuration : Mme Marie-Andrée LAPRUNE à Mr Philippe GRANDIN, Mr Stéphane AUVRAY à Mme Yvette RUBAN

Secrétaire : Mme Sophie PICHONNIER

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour, en questions diverses, les rapports supplémentaires ci-après :

- ✓ Acquisition de billets d'entrée au concert du Septembre Musical de l'Orne.
- ✓ Gratification offerte aux couturières bénévoles et à d'autres personnes.
- ✓ Entretien et réparation des cloches Eglise de RABODANGES.
- ✓ Demande de location des anciens locaux du service technique rue du Dr Prodhomme Commune déléguée de PUTANGES PONT ECREPIN.
- ✓ Réfection de la couverture Eglise de MENIL JEAN.

Il est ensuite indiqué qu'était joint à la convocation le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2020.

Aucune observation n'ayant été soulevée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### 2020-07-01 AMENAGEMENT DES RIVES DU LAC DE RABODANGES - POINT D'ETAPE : TRAVAUX A VALIDER.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe GRANDIN, Maire-Adjoint chargé du projet du lac, afin de présenter les différentes points à valider pour les étapes à réaliser et/ou en cours, confiées à ORNE METROPOLE pour le projet d'aménagement des rives du lac de RABODANGES.

Ces différents sujets ont été étudiés lors de la commission du 2 juillet 2020 :

#### 1/ Validation de la réalisation de l'estacade des Safrières pour étude du MOE Ingérop

Pour permettre une continuité piétonne confortable le long du site, il s'avère nécessaire d'aménager un ouvrage dans le virage au niveau de la station d'épuration des Safrières. En effet, la largeur de l'accotement n'est pas suffisante pour accueillir un cheminement piéton. Il a donc été demandé au Maître d'œuvre en charge des structures d'étudier la faisabilité d'un tel ouvrage. Le maître d'œuvre a estimé à 70 000 € HT la réalisation d'une estacade sur environ 30 m linéaires d'une largeur de 0,90 m. N'étant pas prévu au programme initial, l'étude de cet ouvrage engendrera des frais de maîtrise d'oeuvre supplémentaires.

La commission donne un avis favorable pour cette réalisation et l'étude de l'estacade par le MOE Ingerop.

Une question a été soulevée sur la tenue dans le temps et l'entretien de la réalisation prévue en bois.

#### 2/ Réalisation d'un unique ponton à l'embarcadère de Putanges

Le programme prévoyait la réalisation de deux pontons à l'embarcadère de Putanges. Au vu de la bathymétrie et de la configuration des lieux, il a été constaté que le site ne présentait pas assez de profondeur pour permettre la réalisation de deux pontons avec un fonctionnement annuel. Il a donc été proposé par Orne-Métropole de ne retenir la réalisation que d'un unique ponton à l'embarcadère de Putanges, destiné à l'activité de location des barques électriques en période estivale.

La commission donne un avis favorable pour cette modification de programme.

A cette occasion la commission a précisé que des contacts avec les clubs de canoë-kayak devaient être pris pour la bonne organisation des mises à l'eau des bateaux. De même que dans le périmètre proche, dans le cadre de la continuité écologique, un dossier sur la création d'une passe à poissons au niveau du déversoir sur l'Orne sera prochainement ouvert.

#### 3/ Projet d'éclairement à établir

Le projet prévoit l'effacement des réseaux et une modernisation de l'éclairage public du site. Ces travaux seront réalisés par le TE61 qui est actuellemement en train de monter l'avant-projet d'effacement des réseaux et d'éclairage.

Les membres de la commission, à l'unanimité souhaitent l'éclairage du site des Safrières jusqu'au pont de Sainte-Croix. Il pourrait être étudié un éclairage LED à 2 vitesses comme à l'embarcadère de Putanges-pont-écrepin et pour la passerelle piétonne, un éclairage à l'entrée et à la sortie.

## 4/ Choix de maintenir la saison touristique 2021, engendrant un décalage des chantiers bâti/ponton/voirie/paysage à l'automne 2021 pour une ouverture de baignade en 2022.

En raison de la réalisation tardive des reconnaissances géotechniques nécessaires à l'avancée des études du maître d'œuvre, le planning prévisionnel des travaux se retrouve décalé avec une intervention sur la période estivale. Orne-Métropole a interrogé les élus concernant un maintien ou non de la saison touristique 2021 en précisant que le maintien de la saison touristique 2021 entraînerait un décalage des chantiers relatifs à la construction des bâtiments, structures flottantes, voirie/paysage. Les travaux débuteraient à l'automne 2021 pour une ouverture de la baignade en 2022. Les travaux d'assainissement et de réseaux sont maintenus au premier trimestre 2021.

La commission donne un avis favorable pour le décalage des travaux afin de maintenir la saison estivale 2021.

La commission indique que les toilettes n'étant plus utilisables pour cette saison, il pourra être étudié la possibilité de mettre en place des toilettes sèches sur le site.

### 5/ Installation ou non d'une borne électrique de recharge pour les bateaux à Putanges

L'étude d'Ingerop montre que le ponton dédié aux barques électriques à Putanges ne peut fonctionner de la même manière qu'à Rabodanges en raison de manque de profondeur et de la variation du niveau d'eau du Lac. Au-delà d'un niveau d'eau équivalent à environ 124 NGF, les barques électriques ne pourront plus venir jusqu'à Putanges (échouage des pontons, envasement au niveau de deux méandres, zone de formation d'une flèche sédimentaire). Il a donc été soulevé l'intérêt de l'installation d'une borne de recharge électrique pour les bateaux à Putanges pour une utilisation non fiable et potentiellement occasionnelle.

La commission souhaite qu'une borne de recharge soit présente sur le site de l'embarcadère de Putanges-Pont-Ecrepin.

A titre d'exemple, la commission communique les caractéristiques techniques obtenues de la société Saviboat pour les bateaux électriques Derby 3.70 :

- Vitesse de croisière 6 km/h
- Autonomie de 4h30 à 5h
- Temps de charge des batteries 5h

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ces cinq points comme énoncées ci-dessus par Monsieur GRANDIN.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- ➤ Accepte de valider les propositions de réponses aux cinq points présentés par Monsieur Philippe GRANDIN comme énoncées ci-dessus.
- > Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives aux cinq points ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire de régler ces dépenses sur le budget 2020.

## 2020-07-02 AMENAGEMENT DES RIVES DU LAC DE RABODANGES - ACQUISITION DE PARCELLES AU MOTONAUTIQUE CLUB DE BASSE-NORMANDIE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe GRANDIN, Maire Adjoint chargé du projet du Lac de Rabodanges.

Afin de poursuivre et mener à bien les travaux d'aménagement du lac, Monsieur GRANDIN rappelle la délibération du 27 janvier 2020, autorisant Monsieur le Maire à établir un protocole d'accord entre la Commune de PUTANGES-LE-LAC et le MCBN mentionnant les engagement de la Commune et les contrepartie du MCBN. Un des points, étant de céder à la Commune une partie des parcelles C 176 et C 139 pour un euro.

Le bornage des parcelles ayant été sollicité au géomètre, il est proposé à l'Assemblée, de se rapprocher de l'office notarial pour concrétiser la cession dès la rentrée afin de débuter les travaux d'assainissement et d'aménagement en général.

Aussi, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- Décide de se porter acquéreur d'une partie (environ 797 m²) des parcelles cadastrée C 176 et C 139 pour 1 €.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié qui sera établi en l'Etude BRILLANT-DESVAGES, étant précisé que les frais de géomètre seront supportés par la Commune.
- > Charge Monsieur le Maire de régler ces dépenses sur le budget 2020, chapitre 0004.

## 2020-07-03 RESTAURATION DE LA STATUE DE LA VIERGE – EGLISE DE LA FORET-AUVRAY.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DELAUNAY, Maire-Adjoint en charge de l'environnement et du patrimoine pour présenter le dossier de restauration de la statue de la vierge sur la commune déléguée de la Forêt-Auvray.

Madame DELAUNAY informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de restaurer la statue de *la Vierge à l'enfant* actuellement remisée dans un local du presbytère d'ECOUCHE afin de pouvoir lui rendre sa place initiale, dans l'église de la Forêt-Auvray.

Aussi, pour cet exposé, Madame DELAUNAY invite Monsieur GRANDSIRE à prendre la parole.

Mme Servanne DESMOULINS-HEMERY, Cheffe de la mission du patrimoine et musées antiquités du service patrimoine du Département avait été sollicitée pour une analyse technique de la statue et de ses besoins en travaux de restauration.

Un devis a été sollicité auprès de Monsieur Frédéric ROUCHET, spécialiste en restauration de sculptures en pierre. Sur les conseils de l'expertise réalisée, il est proposé au Conseil de retenir une offre de traitement avec une restauration fine et des interventions poussées avec peinture à l'aquarelle. Le montant de ces prestations s'élève à 3.000,00 € HT soit 3.600,00 € TTC.

Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil départemental. La paroisse accompagnera ce projet par un don permettant le financement du reste à charge de ce dossier.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur cette restauration.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- > Accepte les travaux de restauration de la statue de la FORET AUVRAY.
- Approuve le devis présenté par Frédéric ROUCHET d'un montant de 3.000,00 € HT, soit 3.600,00 € TTC
- > Charge Monsieur le Maire de solliciter le Conseil départemental de l'Orne et la paroisse pour soutenir cette action.
- ➤ Charge à Monsieur le Maire de financer cette restauration sur le budget 2020, chapitre 011.

### 2020-07-04 L'ASSOCIATION LE [K] RABO – RABODANGES – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme RUBAN, Maire-Adjoint en charge de la communication et du tourisme pour présenter le projet en cours du [K] Rabo, et ses demandes de contribution par la commune.

Madame Ruban rappelle que ce projet du [K] Rabo a pour but de proposer dans le bourg de Rabodanges un lieu convivial offrant des services de proximité et une programmation artistique et culturelle favorisant le lien social, la découverte et l'ouverture aux autres.

Le [K] Rabo a sollicité la commune de Putanges-le-Lac sur différents volets :

- l'entrée éventuelle au capital de la commune lors de la création de la SCIC « le [K] Rabo »,
- l'aide à l'investissement, pour venir en soutien à l'aménagement de l'épicerie,
- l'aide au fonctionement, notamment sur la création et le soutien à l'emploi,
- le cofinancement du diagnostic de territoire prévu en septembre, en lien avec le projet d'agrément EVS (espace de vie sociale).

Suite aux échanges au sein de la commission communication-tourisme, il vous est proposé d'attribuer une subvention de lancement pour ce projet en accompagnant le [K] Rabo dans la réalisation d'un diagnostic social partagé qui permettra de connaître les besoins et les envies des habitants de la commune de Putanges-Le-Lac.

Le montant de la subvention sollicitée est de 1 250 € et se décompose ainsi :

- Subvention: 820 €
- Contributions en nature : 430 € (Mise à disposition de la salle de Rabodanges)

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette demande de soutien financier énoncée cidessus par Madame RUBAN Yvette.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- ➤ **Accepte** de verser une aide financière pour le projet de diagnostic social partagé de l'Association le [K] Rabo, se décomposant comme suit :
  - subvention: 820 €
  - contributions en nature : 430 € (mise à disposition de la salle de RABODANGES)
- ➤ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision
- ➤ Charge Monsieur le Maire de faire procéder à ce versement sur le budget 2020 au chapitre 011

## <u>2020-07-05 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX</u> D'ASSAINISSEMENT RUE DE LA ROCHE A PUTANGES-PONT-ECREPIN.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain GAUDIN, Maire-Adjoint en charge des travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux assainissement, eau et électricité.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune déléguée de PUTANGES PONT ECREPIN, Monsieur GAUDIN rappelle que l'étude diagnostique réalisée par le bureau d'étude EF Etude avait permis de définir les priorités et que le secteur de la rue de la Roche faisait partie des tronçons prioritaires en terme de réhabilitation.

Aussi, avant de débuter les travaux d'aménagement et de requalification de la rue Roche, il s'avère indispensable de faire procéder à la réfection du réseaux d'assainissement défaillant.

A ce stade, il est demandé d'autoriser SA2E, Maître d'oeuvre, à lancer la consultation des entreprises pour un coût de travaux, estimé à 200.396,80 € HT soit 240.476,16 € TTC, réalisés selon les principes de la Charte Qualité.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- Autorise Monsieur le Maire à lancer ladite consultation estimée au montant de 200.396,80 € HT soit 240.476,16 € TTC.
- > Charge Monsieur le Maire de faire exécuter les travaux selon les principes de la Charte Qualité.
- Charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération et plus largement, toutes subventions susceptibles de mener à bien cette opération.
- ▶ Demande à Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au budget assainissement de PUTANGES-LE-LAC (code 61003)

# <u>2020-07-06 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE PUTANGES LE LAC – PROGRAMME 2020</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain GAUDIN, Maire-Adjoint en charge des travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux assainissement, eau et électricité.

Dans le cadre des travaux d'entretien de l'assainissement sur l'ensemble des voiries du territoire de PUTANGES-LE-LAC, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un marché avec procédure restreinte a été lancé. Aussi, des demandes de devis, suivant un cahier des charges établi ont été adressées auprès des entreprises locales.

La commission travaux, en réunion du 24 juillet 2020, après analyse des propositions reçues ci-dessous :

- Entreprise PIOCHE et LEFEBVRE, d'un montant de 7 692 € HT soit 9.230,40 € TTC,
- Entreprise ELIE TP d'un montant de 5 309.00 € HT soit 6 370.80 € TTC,

propose de retenir l'entreprise ELIE TP, moins disante, pour son devis d'un montant de 5 309.00 € HT soit 6 370.80 € TTC. Il est précisé que les entreprises MARTINEZ, EIFFAGE et TTA également sollicitées, n'ont pas souhaité répondre à la demande.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- > Retient l'entreprise ELIE TPour son devis d'un montant de 5.309,00 € HT soit 6 370.80 € TTC
- ➤ Charge Monsieur le Maire de financer cette dépense au budget 2020, chapitre 011.

## LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES TRAVAUX VOIRIE (ENDUIT) SUR LE TERRITOIRE DE PUTANGES LE LAC.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain GAUDIN, Maire-Adjoint en charge des travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux assainissement, eau et électricité.

Dans le cadre des travaux de voirie 2020 (réparations, reprofilages et enduits des chaussées), Monsieur Sylvain GAUDIN informe l'Assemblée qu'une consultation des entreprises a été lancée selon la procédure adaptée en application de l'article L 2123-1 du code de la commande publique.

L'analyse des offres devant avoir lieu fin août, les travaux pourraient débuter après le Conseil Municipal de rentrée qui validera le choix de l'entreprise.

## 2020-07-07 REFECTION DE LA TOITURE - EGLISE DE SAINT AUBERT.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain GAUDIN, Maire-Adjoint en charge des travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux assainissement, eau et électricité.

Monsieur Sylvain GAUDIN informe l'Assemblée que la toiture de l'église de Saint Aubert est fortement endommagée par l'usure du temps. Un grand nombres d'ardoises sont cassées et certaines sont tombées, laissant passer la pluie. Il précise également que si la charpente est encore en bon état, la toiture est tellement vétuste qu'il devient impossible d'effectuer des réparations partielles au risque de détruire l'existant. Ainsi, au regard de cet état de dégradation, il conviendrait de remplacer dès à présent la moitié de la toiture.

La commission travaux, réunie le 24 juillet 2020, a étudié les devis sollicités auprès des entreprises suivantes ;

- Entreprise PIVERTde STE HONORINE LA GUILLAUME, d'un montant de 23 578.64 € HT soit 28 294.37 € TTC
- Entreprise QUESNE de FAVEROLLES, d'un montant de 28 496.48 € soit 34 195.78 € TTC
- Entreprise Laurent SAVARY de GIEL COURTEILLES, d'un montant de 28 349.29 € HT soit 33 862.18 € TTC

La commission entretien des bâtiments communaux et travaux, après études et réflexions, décide de proposer le devis de l'entreprise PIVERT de STE HONORINE LA GUILLAUME d'un montant de 23.578.64 € HT soit 28 294.37 € TTC, moins disant.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- Approuve les travaux présentés par Monsieur Sylvain GAUDIN.
- ➤ Retient l'entreprise, PIVERT pour son devis d'un montant de 23 578.64€ HT soit 28 294.37€ TTC
- ➤ Charge Monsieur le Maire de régler cette dépense au budget primitif 2020 au chapitre 011

## 2020-07-08 TRAVAUX SUR LE MUR D'ENCEINTE DE L'ANCIEN PRESBYTERE – PUTANGES PONT ECREPIN.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain GAUDIN, Maire-Adjoint en charge des travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux assainissement, eau et électricité

Monsieur Sylvain GAUDIN informe l'Assemblée qu'une partie du mur d'enceinte de l'ancien presbytère se dégrade fortement, aussi, il serait souhaitable de le remettre en étant avant que les travaux de construction des logements seniors ne débutent.

Trois entreprises locales ont été sollicitées pour reconstruire ce mur en lui préservant son caractère authentique et pitoresque en respectant l'environnement.

La commission travaux réunie le 24 juillet 2020, a étudié les devis sollicités auprès des entreprises suivantes ;

- Entreprise DURAND Alain, d'un montant de 18.443,54 € HT soit 22.132,25 € TTC,
- Entreprise T3BATS, d'un montant de 13 638,00€ HT soit 16.365,60 € TTC,

L'entreprise TAVARES, sollicitée également, n'a pas répondu à la demande.

Après avoir analysé les propositions, les Membres de la commission propose de retenir le devis de l'entreprise DURAND d'un montant de 18.443,54 € HT soit 22.132,25 € TTC, celui-ci étant retenu mieux disant, en raison de son devis plus détaillé, notamment au niveau de la reprise intégrale de la tête du mur.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- ➤ Retient l'entreprise DURAND Alain pour son devis d'un montant de 18.443,54 € HT soit 22.132,25 € TTC, mieux disant, pour les motifs énoncés par Monsieur GAUDIN.
- ➤ Charge Monsieur le Maire de régler cette dépense au budget primitif 2020 chapitre 011.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### 2020-07-09 ACQUISITION DE BILLETS D'ENTREE AU CONCERT DU SEPTEMBRE MUSICAL DE L'ORNE.

Dans le cadre de l'inauguration de l'Eglise Saint Pierre de Putanges-Pont-Ecrepin, suite aux travaux réalisés depuis plusieurs années, il sera organisé un concert le 20 septembre 2020 à 17h00.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard GRANDSIRE pour présenter cette opération et la proposition de réservation de billets d'entrée.

Monsieur GRANDSIRE propose au Conseil d'acquérir une trentaine de billets pour le concert du Septembre Musical, sachant que le billet de concert du Septembre Musical est au prix public de 25 €, et au prix de 20 € lorsqu'il est vendu à la commune de PUTANGES-LE-LAC.

Pour permettre au plus grand nombre d'habitants d'assister à ce concert, il est proposé que la commune prenne en charge un complément de 5 euros par billet ce qui porterait le prix à 15 euros pour les habitants.

Ainsi, dans un 1er temps, il est proposé de réserver une trentaine de places et d'inviter les habitants de PUTANGES-LE-LAC, à réserver ces billets auprès de la mairie. Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- ➤ Accepte d'acquérir des billets du concert du Septembre Musical de l'Orne
- ➤ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision
- ➤ Charge Monsieur le Maire de régler cette dépense sur le budget 2020 au chapitre 011

#### 2020-07-10 GRATIFICATION OFFERTE AUX COUTURIERES BENEVOLES ET A D'AUTRES PERSONNES.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jeanne GUILLOUET, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, qui rappelle l'aide obtenue dans le cadre de la lutte contre le coronavirus par des couturières bénévoles et des personnes méritantes qui ont œuvrés pour la fabrication des masques en tissus pour les habitants de PUTANGES LE LAC.

Il est proposé de les récompenser de cette solidarité communale et du travail effectué en leur offrant des bons d'achats de 20 € et 30 € à consommer chez les commerçants de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la proposition énoncée ci-dessus ;

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- ➤ Accepte d'offrir aux bénévoles, des bons d'achats entre 20 € et 30 € à consommer chez les commerçants de PUTANGES-LE-LAC.
- ➤ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

## 2020-07-11 ENTRETIEN ET REPARATION DES CLOCHES – EGLISE DE RABODANGES.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain GAUDIN, Maire-Adjoint en charge des travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux assainissement, eau et électricité, au sujet de la réfection du moteur de l'Angélus de l'église de Rabodanges.

Dans le cadre d'une convention de maintenance avec l'entreprise BODET, ayant en charge le suivi et l'entretien du fonctionnement des cloches des églises, un devis à été sollicité pour estimer le coût de la réparation :

Ce devis s'élève à 1 817.16 € HT soit 2 180.59 € TTC

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- > Retient le devis de l'entreprise BODET d'un montant de 1 817.16 € HT soit 2 180.59 € TTC.
- ➤ Charge Monsieur le Maire de financer cette dépense au chapitre 011 du budget 2020.

## 2020-07-12 <u>DEMANDE DE LOCATION DES ANCIENS LOCAUX DU SERVICE TECHNIQUE RUE DU DR</u> PRODHOMME- COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES PONT ECREPIN.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Annick MACE, Présidente de la commission urbanisme et logement.

Madame MACE informe l'Assemblée d'une sollicitation de Monsieur Fabrice LACAINE, plombier, souhaitant louer les anciens locaux des services techniques rue du Dr Prodhomme pour installer son activité.

Lors d'un rendez-vous avec Monsieur le Maire, il a été indiqué à Monsieur LACAINE que la destination de ce bâtiment, situé en face de la salle Féron, l'école maternelle et la salle de sports, s'orienterait en faveur d'un pôle à vocation culturelle et associative. Les diverses activités devant être définies ultérieurement par le Conseil Municipal.

Par courrier du 28 mai, Monsieur LACAINE a renouvelé sa demande de location pour ce même bâtiment auprès de la Commune.

Aussi, après avoir été saisis de cette requête, les Membres de la commission Urbanisme et Logement, en réunion du 3 juillet dernier, ont indiqué qu'il ne pouvait pas répondre favorablement à cette demande de location pour les raisons suivantes :

- Au regard de leur situation, les bâtiments anciennement destinés aux services techniques doivent être réservés à des fins culturelles.
- D'un point de vue sécuritaire, la circulation accrue par les véhicules utilitaires sur ce site, où sont implantés écoles, salle de sports et salle polyvalente n'est pas souhaitable.

En conséquence, il est proposé au Conseil de confirmer à Monsieur LACAINE, la réponse négative qu'il lui a été donnée. Etant précisé qu'actuellement des solutions sont recherchées, avec la Communauté de Communes du Val d'Orne détenant la compétence développement économique, pour permettre la mise en place d'une offre sur le territoire répondant aux besoins des entreprises.

#### Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- ▶ Donne un avis défavorable à la demande de Monsieur Fabrice LACAINE aux motifs énoncés par Madame Annick MACE.
- ➤ Charge Monsieur le Maire de se rapprocher de la CDC du Val d'Orne pour étudier les solutions permettant de soutenir les activités artisanales et commerciales sur le territoire de PUTANGES-LE-LAC.

#### 2020-07-13 REFECTION DE LA COUVERTURE – EGLISE DE MENIL JEAN.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain GAUDIN, Maire-Adjoint en charge des travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux assainissement, eau et électricité.

Monsieur GAUDIN informe que la toiture et le clocher de l'église de MENIL JEAN ont été fortement endommagés par une tempête. Aussi, afin de mettre hors d'eau l'Edifice, il s'avère indispensable d'effectuer des travaux de réparation de la couverture sur la partie la plus abimée, côté façade arrière de l'Eglise.

En réunion du 24 juillet 2020, la commission travaux a examiné les devis suivants :

- QUESNE Steve de FAVEROLLES, d'un montant de 2 102.01 € HT soit 2 522.40 € TTC
- PIVERT de STE HONORINE-LA-GUILLAUME, d'un montant de 2 215.50 € HT soit 2 658.60 € TTC

Après avoir étudié les propositions des entreprises, la commission propose de retenir le devis de l'entreprise QUESNE Steve d'un montant de 2 102.01 € HT soit 2 522.40 € TTC.

Il est précisé qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance de la Commune.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- Retient le devis de l'entreprise QUESNE Steve de FAVEROLLES d'un montant de 2 102.01 € HT soit 2 522.40 € TTC
- ➤ Charge Monsieur le Maire de régler cette dépense sur le budget 2020 au chapitre 011.

Suite à la proposition de Monsieur le Maire d'adjoindre un projet de délibération supplémentaire à la présente séance, le Conseil Municipal accepte de rajouter le rapport ci-après ;

## 2020-07-14 ACQUISITION D'UN LAVE-VAISSELLE POUR LE RESTAURANT DE LA FORET AUVRAY.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain GAUDIN, Maire adjoint en charge des travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux assainissement, eau et électricité.

Monsieur GAUDIN fait part à l'Assemblée qu'en raison de l'usure de temps, le lave-vaisselle du restaurant « la pause auvraysienne » ne fonctionne plus. En raison de l'activité commerciale, il est indispensable de procéder à son remplacement par du matériel neuf, garanti.

En réunion du 24 juillet dernier, après avoir étudié les propositions des fournisseurs d'équipements professionnels ci-après :

- TECHNOREST de COLOMBELLES, d'un montant de 2.114,00 € HT soit 2.536,80 € TTC,
- SPECAF de SARCEAUX, d'un montant de 1.685,00 € HT, soit 2.022,00 € TTC,

les Membres de la commission proposent de retenir la Sté SPECAF de SARCEAUX, moins disante, offrant une garantie pièces, mains d'œuvre et déplacement d'une durée d'un an.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur cette acquisition.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- > Retient le devis de SPECAF de SARCEAUX d'un montant de 1.685,00 € HT, soit 2.022,00 € TTC.
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense à l'actif de la commune.
- Demande à Monsieur le Maire de créer une opération nouvelle en section d'investissement pour financer cette dépense sur le budget 2020.

#### **DELIBERATIONS**

2020-07-01 AMENAGEMENT DES RIVES DU LAC DE RABODANGES – POINT D'ETAPE : TRAVAUX A VALIDER. 2020-07-02 AMENAGEMENT DES RIVES DU LAC DE RABODANGES – ACQUISITION DE PARCELLES AU MOTONAUTIQUE CLUB DE BASSE-NORMANDIE

2020-07-03 RESTAURATION DE LA STATUE DE LA VIERGE – EGLISE DE LA FORET-AUVRAY

2020-07-04 L'ASSOCIATION LE IKI RABO – RABODANGES – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

2020-07-05 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX

D'ASSAINISSEMENT RUE DE LA ROCHE A PUTANGES-PONT-ECREPIN

2020-07-06 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'

ASSAINISSEMENT DE LA VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE PUTANGES LE LAC – PROGRAMME 2020

2020-07-07 REFECTION DE LA TOITURE - EGLISE DE SAINT AUBERT

2020-07-08 TRAVAUX SUR LE MUR D'ENCEINTE DE L'ANCIEN PRESBYTERE – PUTANGES PONT ECREPIN

2020-07-09 ACQUISITION DE BILLETS D'ENTREE AU CONCERT DU SEPTEMBRE MUSICAL DE L'ORNE

2020-07-10 GRATIFICATION OFFERTE AUX COUTURIERES BENEVOLES ET A D'AUTRES PERSONNES

2020-07-11 ENTRETIEN ET REPARATION DES CLOCHES - EGLISE DE RABODANGES

2020-07-12 DEMANDE DE LOCATION DES ANCIENS LOCAUX DU SERVICE TECHNIQUE RUE DU DR PRODHOMME-

**COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES PONT ECREPIN** 

2020-07-13 REFECTION DE LA COUVERTURE - EGLISE DE MENIL JEAN

2020-07-14 ACQUISITION D'UN LAVE-VAISSELLE POUR LE RESTAURANT DE LA FORET AUVRAY